

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**LA RENTRÉE SCOLAIRE 1998-1999 :  
LE DÉFI DE LA MISE EN OEUVRE DE LA  
RÉFORME DE L'ÉDUCATION**

MONTREAL, le 2 septembre 1998 - Depuis quelques jours, les élèves du Québec ont repris le chemin de l'école. Même si cela n'est pas toujours très apparent, cette nouvelle année scolaire est différente des autres, puisqu'elle est la première qui se déroule suite aux changements majeurs apportés à la Loi de l'instruction publique avec l'adoption de la Loi 180 qui bouleversera le vécu des institutions d'enseignement. « La réforme favorise une école plus autonome et responsable, confiant à un conseil d'établissement des responsabilités qui lui sont propres. Ce conseil sera formé de parents, de personnel de l'école, de représentants de la communauté, accompagnés par les directeurs et directrices d'établissement. Tous ces intervenants se retrouvent dorénavant autour d'une même table pour faire avancer l'école et pour lui faire prendre le virage du succès », a déclaré le président de la Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement, monsieur Robert Morin.

**LE PARTENARIAT : UNE CONDITION INCONTOURNABLE DE SUCCÈS**

À l'instar de plusieurs intervenants du milieu, la Fédération est convaincue que le conseil d'établissement ne pourra véritablement remplir son mandat qu'à la seule condition que tous ses membres travaillent en partenariat. Une telle réforme ne pourra en effet s'opérer sans une prise de conscience commune des bienfaits de ce virage, sans un désir profond de réussite et sans une ouverture d'esprit de tous.

## CHANGEMENT DE PERCEPTION ET D'ATTITUDE DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉCOLE

Cette réforme exige des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement un changement majeur de perception et d'attitude, permettant ainsi d'établir avec leurs partenaires une cohérence au plan des idées et une cohésion dans la mise en oeuvre de celles-ci.

## LA MODIFICATION DU CURRICULUM

Il y aura également un autre changement important : la modification progressive du curriculum. Ce changement souhaité par l'ensemble des intervenants en éducation devrait rafraîchir les contenus et répondre aux besoins de l'an 2000.

« Cette réforme n'est pas sans nous inquiéter, nous les directeurs et directrices d'école. Nous consentirons tous les efforts nécessaires pour faire un succès de la réforme et du conseil d'établissement, même si nous devons modifier notre façon de faire, et ce, en très peu de temps. Nous tendons la main à nos partenaires pour relever ce défi qui nous incombe au premier chef de faire avancer l'école pour le bien des jeunes qui la fréquentent », de conclure le président de la FQDE.

- 30 -

Source : Fédération québécoise des directeurs et  
directrices d'établissement d'enseignement

Pour informations : Josée Morin  
Ducharme Perron, Communication Affaires  
publiques  
(418) 523-3352